FINANCIÈRE DE L'ARC

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE (le « **Produit** ») – Code ISIN (part A) : FR0007028063.
Initiateur du produit	FINANCIERE DE L'ARC (groupe Financière de l'Arbois), société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP-11000027. www.financieredelarc.com. Pour de plus amples informations appelez-le : 04 42 53 88 90.
Autorité compétente	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la FINANCIERE DE L'ARC en ce qui concerne ce document d'informations clés. La FINANCIERE DE L'ARC est agréée en France sous le n°GP-11000027 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés	5 mai 2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type	OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) au sens du 1° du I de l'article L. 214-1 du Code monétaire et financier, constitué sous la forme d'un fonds commun de placement. Le Produit est soumis à l'agrément de l'AMF.
Durée	La durée de placement recommandée est de cinq (5) ans. Ce FCP a été créé pour une durée de 99 ans. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.
Objectifs	Le Produit a pour objectif de gestion d'obtenir sur la période d'investissement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice MSCI World Health Care Net Daily Total Return (dividendes réinvestis) convertie en euro, en sélectionnant discrétionnairement des valeurs dans l'univers de la santé, selon la classification GICS de niveau 1. L'investissement dans des valeurs non classées dans l'univers de la santé est autorisé (max 10 % de l'actif net), à condition que leur chiffre d'affaires réalisé dans la santé représente plus de 20 % du chiffre d'affaires total réalisé l'année passée. C'est une gestion active par rapport à son indice de référence, intégrant des critères extra-financiers (ESG). Le processus de gestion repose sur la sélection de titres de sociétés disposant, selon la société de gestion (SGP), d'un fort potentiel de création de valeur grâce au développement et à la commercialisation de produits et services innovants dans le domaine de la santé. L'innovation thérapeutique, selon la SGP, signifie une efficacité anticipée au moins équivalente au produit ou service existant avec des contraintes ou des effets secondaires anticipés moindres ou équivalents pour le patient. Une innovation dans le processus de fabrication ou d'élaboration d'un produit ou d'un service médical innovant peut être également considérée comme une innovation médicale. Après l'application de filtres quantitatifs (étape 1) à l'univers d'investissement, des filtres qualitatifs (étape 2) sont mis en œuvre. Sont exclus de l'univers d'investissement les émetteurs ayant fait l'objet de controverses classées comme « Importantes » selon la méthodologie interne de FINANCIERE DE L'ARC. Après une analyse fondamentale de données comptables et financières (étape 3), un univers investissable est établi. La sélection et la pondération de chaque valeur seront à la discrétion du gérant (étape 4). Lors de l'investissement/désinvestissement, le gérant mettra en place une stratégie dite « *best in class* », c'est-à-dire qu'il exclura de l'univers d'investissement, les 20 % des actions qui n'ont pas obtenu les meilleures notes ESG par rapport aux autres actions du même groupe d'industrie GICS de niveau 2. Le portefeuille sera ainsi réparti, selon une méthodologie de sélection identique, en trois poches distinctes : les sociétés exploitant des médicaments (pharmaceutiques et biotechnologiques), celles commercialisant des équipements et des services médicaux et celles offrant des produits et des services visant à améliorer le bien-être, la qualité de la vie ainsi que l'efficience des systèmes de santé. Le FCP sera en permanence exposé entre 60 % et 110 % de son actif net sur les marchés règlementés d'actions d'entreprises de toutes nationalités, spécialisées dans le secteur de la santé, tel que défini précédemment. La zone géographique d'intervention sera majoritairement l'Amérique du Nord (États-Unis d'Amérique et Canada), le reste sera sans contrainte géographique (hormis celle pesant sur les pays émergents). L'investissement dans les petites capitalisations (inférieures à 1 milliard de dollars) sera accessoire. De même, celui dans les sociétés en phase de commercialisation et de recherche avec un EBITDA estimé négatif, selon la SGP ou le consensus des analystes pour l'année en cours. Les actions des sociétés de pays émergents sont exclues de l'univers d'investissement y compris de celui utilisé à des fins de comparaison ESG. La partie du portefeuille non exposée sur les marchés d'actions pourra être investie en OPC monétaires et/ou instruments du marché monétaire pour la gestion de la trésorerie jusqu'à 30 % maximum de l'actif net (max. 20 % en titres vifs et 10 % en OPC). Le FCP peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en OPC éligibles pour la gestion de ses liquidités ou en stratégie de diversification. Le FCP peut avoir recours à des dérivés négociés sur des marchés à terme règlementés à titre d'exposition/couverture discrétionnaire du risque actions sur des secteurs d'activité ou indice de marché en vue de réaliser l'objectif de gestion, dans une fourchette d'exposition de [60 % ; 110 %] de l'actif net. Le risque de change peut aller jusqu'à 100 % de l'actif net. Le Fonds peut effectuer des emprunts d'espèce (max. 10 % de l'actif net) et des cessions temporaires de titres (max. 30 % de l'actif net). Les sommes distribuables seront capitalisées.
Investisseurs de détail visés	Tous investisseurs, ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement envisagé et capables de supporter une perte en capital, à savoir la perte totale ou partielle des sommes

investies. Une ou plusieurs autres catégories de parts sont disponibles, plus d'informations sur le site internet de la société de gestion. L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande effectuée auprès du dépositaire chaque jour de valorisation jusqu'à 12h.
Le dépositaire est Crédit Industriel et Commercial (CIC).
Vous pouvez obtenir, en français et gratuitement, de plus amples informations sur l'OPCVM, telles qu'une copie du prospectus de l'OPCVM, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM en appelant le 04 42 53 88 90 ou en écrivant à contact@financieredelarc.com. D'autres informations pratiques, et notamment où trouver le tout dernier prix des parts figurent sur le site internet de la FINANCIERE DE L'ARC : https://financieredelarc.com/arc-actions-sante-innovante/ .

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés. Les risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique sont les risques de liquidité, de contrepartie et lié à l'impact des techniques IFT (Instruments Financiers à Terme) et de crédit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement de 10 000 euros

Scénarios		1 an	5 ans *(période de détention recommandée)*
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 750 €**	**2 480 €**
	Rendement annuel moyen	-32,48 %	-24,34 %
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	**8 370 €**	**10 090 €**
	Rendement annuel moyen	-16,30 %	0,18 %
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	**10 600 €**	**15 190 €**
	Rendement annuel moyen	6,00 %	8,72 %
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	**12 340 €**	**17 230 €**
	Rendement annuel moyen	23,36 %	11,50 %

Sur la période de détention recommandée :
- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour l'investissement entre 07/2022 et 12/2024 ;
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour l'indice de référence entre 09/2019 et 09/2024 ;
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour l'indice de référence entre 10/2016 et 10/2021.

L'historique mensuel des scénarios est disponible sur la page internet de la part du Produit : https://financieredelarc.com/arc-actions-sante-innovante/.

Que se passe-t-il si la Financière de l'Arc n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit [et du rendement du produit (le cas échéant)]. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 euros	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans)
Coûts totaux	319 €	1 854 €
Incidence des coûts annuels*	3,2 %	2,6 %

* : elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,35 % avant déduction des coûts et de 8,72 % après cette déduction.

Composition des coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an (investissement de 10 000 €)		
	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	**Si vous sortez au bout d'un an**
Coûts d'entrée	Max 1 % du montant souscrit. Il s'agit de l'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il se pourrait que vous payiez moins. Ceci n'inclut pas les éventuels coûts de distribution de votre produit.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Néant.	N/A
	Coûts récurrents	**Si vous sortez au bout d'un an**
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,00 % de la valeur de votre investissement par an. C'est l'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour la gestion des investissements et les coûts supportés par le Produit. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	198 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,21 % de la valeur de votre investissement par an. C'est l'incidence des coûts encourus lorsque nous vendons ou achetons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons ou vendons.	21 €
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	**Si vous sortez au bout d'un an**
Commission liée aux résultats	20 % TTC au-delà d'une performance annuelle supérieure à celle du MSCI World Health Care NDTR et uniquement si elle est positive et pas de sous-performance les 5 ans précédents. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre comprend la moyenne au cours des 5 dernières années (0,00 %).	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

Il est possible de sortir quotidiennement du Produit. La durée de détention recommandée est de cinq (5) ans, au regard des risques des marchés financiers sur lesquels le Produit est investi. Le rachat est effectué à cours inconnu, en nombre de parts, et ne donne pas lieu à la perception de frais. Il est centralisé chaque jour ouvré à 12 h.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de la FINANCIERE DE L'ARC par courriel à l'adresse suivante : rcci@financieredelarc.com ou par courrier à l'adresse suivante : 260 rue Guillaume du Vair – 13090 Aix-en-Provence. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur son site internet : www.financieredelarc.com.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Le Produit relève de l'article 8 du règlement SFDR.
Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : https ://www.amf-france.org/fr/le-mediateur .
Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.
Avant sa souscription, l'investisseur souscrivant des parts du Produit reçoit au minimum le présent document, le prospectus et le règlement du Produit. Le dernier rapport annuel, la dernière valeur liquidative des parts du Produit et l'information sur les performances passées sur 10 ans du Produit sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : https://financieredelarc.com/arc-actions-sante-innovante/. Ou adressés, gratuitement et sur simple demande, aux porteurs du Produit. Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.